



Couloirs aériens **L'ÉTAT DEVRA REVOIR SA COPIE !**

L'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) a émis un avis défavorable sur le projet de modification des couloirs aériens de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Cette décision intervient après la rencontre entre l'ACNUSA, les élus et experts du Parc, les associations : leur mobilisation n'a pas été vaine !

Lorsque la DGAC a lancé le 16 novembre 2009 une enquête publique : « Relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est », la grande majorité des élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux et le groupe technique du Parc ont tout de suite réagi défavorablement, proposant une solution alternative ne générant pas de nouvelles nuisances ni de nouvelles pollutions, qu'elles soient sonores ou liées à l'émission de gaz à effet de serre.

N'ayant pas eu le droit de s'exprimer lors de la Commission consultative de l'environnement le 16 novembre 2010, élus (Jean-Jacques Boussaingault, Claire-Lise Campion, Franck Marlin et Guy Poupard) et experts ont organisé une réunion à la Maison du Parc naturel régional du Gâtinais français, avec l'ACNUSA, dernière instance devant se prononcer sur le projet de la DGAC.

Ils ont été écoutés... et entendus !

Jeudi 2 décembre, on pouvait lire sur le site Internet de l'Acnusa son avis défavorable sur le projet de « Relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est », pour les raisons suivantes :

- « - certaines communes actuellement peu survolées risquent de le devenir,
- d'autres déjà fortement survolées le resteront,
- d'autres encore resteront fortement survolées par d'autres aéronefs.
- Sur les 15 communes étudiées seules 2 communes seraient beaucoup moins survolées. Malgré les demandes de l'Autorité, les compléments d'études souhaités par les élus et les associations de riverains n'ont pas été fournis de manière satisfaisante même si de nombreuses réunions d'information ont été menées par les services de la DGAC. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'ACNUSA considère que ce projet ne respecte pas les engagements pris dans le cadre des travaux du Grenelle de l'Environnement par les acteurs du transport aérien qui visent à agir en tenant compte des 3 sujets que sont, rappelons-le : les nuisances sonores que subissent les riverains, les émissions de gaz carbonique et leur impact sur le changement climatique, les oxydes d'azote et leur impact sur la qualité de l'air local.

L'étude d'impact réalisée est de ce point de vue incomplète. Elle ne prend pas en compte la problématique air et ne tient pas compte des populations doublement survolées.

En l'état actuel du dossier présenté, l'Autorité donne donc un avis défavorable au projet et souhaite que des études complémentaires soient menées et discutées ».

La mobilisation de tous porte ses fruits. La vigilance ne faiblira pas dans les mois à venir. Les élus réitèrent leur demande à rencontrer en urgence Nathalie Kosciusko Morizet, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.



Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
Président du Parc naturel régional
du Gâtinais français
Conseiller général de l'Essonne



Guy POUPART
Vice-président du Parc naturel
régional de la Haute Vallée
de Chevreuse



Claire-Lise CAMPION
Sénatrice, vice-Présidente du
Conseil général de l'Essonne



Franck MARLIN
Député-Maire d'Étampes

INFO PRESSE

3 décembre 2010



Contact Presse

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr

